

# La "belle" histoire de la grille salariale de la branche plasturgie.

## Faut-il encore attendre ou s'organiser concrètement au niveau de la branche avec l'appui de tous les salariés ?

Après 10 ans de négociations, l'accord du 16 décembre 2004 sur les salaires, signé par les organisations syndicales sauf la CGT, a été dénoncé en 2008 par la chambre patronale.

Ce qui lui a permis de rompre le dialogue dans la branche, de détruire les classifications des salariés et de bloquer les salaires, étant donné que les coefficients n'ont plus de valeur et que seul le poste de travail prime sur la valeur du travail humain.

La grille de salaires qui était en place depuis 2004, tout en étant médiocre, était encore trop belle pour nos employeurs. Il leur fallait aussi la possibilité de pouvoir augmenter la/les catégories de personnel à leur guise.

Le 8 décembre 2010, en commission paritaire, **trois organisations syndicales, la CFDT, la CFTC et la CGC ont signé une nouvelle grille de salaires qui supprime toutes méthodes de calcul avec comme augmentation du coefficient 700, "1 €" pour toute l'année 2010 !**

Dans cet accord, les cadres débutants auront un abattement de 11 % au coefficient 900 pendant une période de 24 mois.

**Cela est intolérable au regard des bénéfices qui ne cessent de croître dans la plasturgie !**

Que fait la chambre patronale pour rendre plus attractifs les métiers de la plasturgie ?

Le porte-parole de la CFDT avait annoncé la couleur par mail avant la réunion aux autres Organisations Syndicales, ainsi qu'à la Fédération patronale (?) en mentionnant que le rapport de forces avait atteint ses limites !!!

Pendant cette même réunion, le porte-parole de la CFE-CGC mentionnait que son organisation l'avait désapprouvé sur son intention de signer cet accord !! .... mais qu'il en prenait la responsabilité...

Autant dire que si la CGC ne voulait pas signer cet accord, c'est qu'il est vraiment mauvais pour les salariés.

Il faut aussi savoir que la chambre patronale a organisé le déplacement à grands frais à Lyon pour cette commission paritaire mixte !!! Elle souhaitait sans doute la concorde, l'allégresse générale pour mener à bien sa sale besogne...

Pour combler le tout, ces mêmes organisations ont inclus dans ce même accord des groupes de travail technique qui travailleront hors négociation paritaire.

**Encore une fois, c'est le non respect de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie.**

Une grosse inquiétude, ces deux mêmes organisations syndicales sont prêtes à entrer dans des négociations sur l'annualisation de la rémunération.

Nous entendrons certainement dans nos entreprises, comme nous l'avons entendu en 2005 par la CFDT, qu'un accord historique a été signé.

Ce 8 décembre, un autre accord était à l'ordre du jour, **celui de l'égalité professionnelle homme/femme**, seules la CFDT et la CGC ont été écoutées, ce ne peut être que dans la logique des choses.

La chambre patronale a fait un copié-collé du Code du travail et aucune remarque de fond n'a été faite par ces deux organisations syndicales.

La CGT fait le triste constat que la chambre patronale a un mépris le plus total pour les organisations syndicales qui veulent défendre les salaires et les salariés, et que "grâce" à ces deux organisations syndicales, la CCN de la plasturgie est sur la route de la lapidation.

## **Information :**

- Au 38<sup>ème</sup> Congrès fédéral d'octobre 2010, **des camarades de la branche plasturgie ont été élus à la direction fédérale (CEF).**

**Membre de la direction fédérale :**

- ☞ Anne **COLOMBEL** de Mecacorp ☎ 06.15.75.75.68 cgtamkeyvillers@laposte.net
- ☞ Philippe **COPIE** de Planet Watthom ☎ 06.66.32.78.88 copie.philippe@wanadoo.fr
- ☞ Olivier **GREVET** de Plastic Omnium ☎ 06.66.58.79.93 ogrevet@aol.com
- ☞ Jérôme **DHAINAUT** d'Axipac ☎ 06.17.67.86.17 jerome.z750@hotmail.fr
- ☞ Lionel **KRAWCZYK** de Faurécia ☎ 06.25.75.44.46 lionel.krawczyk@fnic.cgt.fr

- La FNIC CGT a mis en place des **référénts au niveau des régions et des départements**, ce qui en fera un outil de plus dans vos syndicats.

**Référénts Ain et Jura :** Gilles **RIZZI** ☎ 06.30.93.94.29 - rizzi.g@orange.fr

**Référént Somme :** Anne **COLOMBEL** ☎ 06.15.75.75.68 cgtamkeyvillers@laposte.net

# **Vous avez dit égalité !**

**La Chambre patronale peut se frotter les mains, son projet d'accord sur l'égalité homme/femme dont l'objectif est uniquement de permettre aux entreprises de s'exonérer de la sanction financière de 1 % de la masse salariale, est en passe d'être signé par la CFDT et la CFE-CGC.**

**Les salariées risquent d'attendre encore de nombreuses années avant de voir leurs carrières égaler celles de leurs collègues, avec les conséquences que l'on sait sur le montant de leurs futures pensions de retraite.**

**Mais ce qui est très grave, c'est que ce projet qui ne règle en rien les inégalités existantes entre les hommes et femmes, reconnaît et légalise les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, puisqu'il reconnaît pour un même coefficient des écarts de salaire.**